

## Conditions générales de vente

### Article 1 - Identification du Fournisseur

Le Fournisseur est la société SAS Brasserie la Pimpine, au capital de 11 000 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 999 405 111 00017, dont le siège social est situé au 22 chemin de Blayet - 33670 SADIRAC.

Email : [lewis@brasseriepimpine.fr](mailto:lewis@brasseriepimpine.fr)

Téléphone : 06 69 70 85 13

### Article 2 - Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») constituent, conformément à l'article L441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles définissent les conditions de conclusion et d'exécution des commandes clients. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles LA BRASSERIE LA PIMPINE (le « **Fournisseur** ») fournit aux acheteurs associatifs (les « **Acheteur(s)** ») qui lui en font la demande, les produits (cf. désignation article 3). Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents émanant de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande afin de lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur en toute connaissance des conditions applicables à la vente. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes CGV sans réserve. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV par l'établissement de Conditions particulières de vente en fonction des négociations menées avec l'Acheteur.

Les présentes CGV et les obligations qui en découlent sont régies par le droit français. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### Article 3 - Produits

Les produits commercialisés par le Fournisseur sont des bières conditionnées en cartons de 24\*33cl, en cartons de 12\*75cl, en fût de 20l et en fût de 5l (les « **Produits** »). Les bières étant des produits vivants, des variations mineures peuvent exister. Le Fournisseur transmet à l'Acheteur la liste des Produits disponibles décrits avec la plus grande exactitude possible.

### Article 4 - Prix

Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (€ TTC), sauf mention contraire. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Le prix appliqué est celui en vigueur au jour de la commande.

### Article 5 - Commande

L'Acheteur formule sa commande par écrit (e-mail, SMS, WhatsApp ou tout autre moyen écrit). La commande n'est considérée comme ferme et définitive qu'après confirmation écrite du Fournisseur (e-mail, SMS, WhatsApp ou tout autre moyen écrit), lequel s'assure notamment de la disponibilité des Produits demandés. Sur simple demande de l'Acheteur, un bon de commande et/ou une facture pro forma peut être établi et transmis par le Fournisseur.

Toute commande passée par l'Acheteur implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

### Article 6 - Paiement

Sauf mention contraire après accord entre le Fournisseur et l'Acheteur, le paiement est réalisé au plus tard 30 jours fin de mois à compter de la date de facturation.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Par ailleurs, le Fournisseur pourra exiger le règlement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, conformément aux dispositions du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justification.

En cas de retard de paiement, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre les livraisons en cours, de refuser toute nouvelle commande et d'exiger un paiement comptant pour les commandes ultérieures.

### Article 7 - Fûts consignés

Les fûts de bière fournis par le Fournisseur restent sa propriété exclusive. Ils sont mis à disposition de l'Acheteur à titre de prêt, avec consignation. Chaque fût fait l'objet d'une consigne d'un montant de 40 € par unité, facturée lors de la livraison. Cette consigne est restituée au client lors du retour des fûts, sous réserve de leur bon état.

Sauf mention contraire, les fûts doivent être retournés dans un délai de 30 jours à compter de la livraison. En cas de non-retour dans ce délai la consigne reste acquise au Fournisseur et le fût pourra être facturé en complément sur la base de sa valeur de remplacement. Les fûts doivent être restitués : vides, propres, non démontés et en bon état. Tout fût détérioré, incomplet ou inutilisable sera facturé au client sur la base de sa valeur de remplacement.

L'Acheteur est responsable des fûts dès leur mise à disposition et jusqu'à leur restitution. Il s'engage à ne pas les céder à un tiers, ne pas les modifier en assurant le stockage dans des conditions adaptées (cf. Article 10 - Garantie et conformité produit).

### Article 8 - Livraison /Retrait

Sauf mention contraire (cf. CGV location de tireuse), les commandes sont livrées à l'adresse indiquée par le Fournisseur. Le délai minimum de livraison est de 3 jours ouvrés à compter de la validation de la commande. L'Acheteur a la possibilité de réduire ce délai à 1 jour ouvré, s'il vient retirer la commande au siège social du Fournisseur.

Ces délais pourront être réduits ou allongés au moment de la commande après accord du Fournisseur et de l'Acheteur.

### Article 9 - Transfert de risque/propriété

Le fournisseur supporte tous les risques de perte ou de dommage que les produits peuvent subir jusqu'à la remise en main propre à l'Acheteur ou son représentant. A partir de ce moment la charge des risques que les Produits peuvent subir ou occasionner est transférée à l'Acheteur.

Le transfert de propriété des marchandises livrées ne pourra intervenir qu'après paiement intégral de la facture au Fournisseur.

### Article 10 - Garantie et conformité

Le Fournisseur garantit que les Produits livrés sont conformes à la commande validée.

L'Acheteur est tenu de vérifier la conformité des Produits lors de leur réception. Toute non-conformité apparente (produits manquants, détériorés, erreur de référence) devra être signalée dans un délai de 48 heures suivant la livraison.

Les défauts non apparents affectant les Produits et les rendant impropres à leur consommation ou à leur usage normal doivent être signalés par écrit dans un délai raisonnable à compter de leur découverte.

En cas de non-conformité ou de défaut avéré imputable au Fournisseur, celui-ci s'engage, à sa discrétion, à remplacer les Produits concernés ou établir un avoir correspondant à la valeur des Produits.

La garantie du Fournisseur est limitée aux Produits reconnus non conformes ou défectueux. Elle ne couvre pas :

- les altérations résultant d'un stockage non conforme aux préconisations : bouteille debout, stockage frais (<14°C) et sec, à l'abri de la lumière,
- une mauvaise manipulation,
- une utilisation anormale ou non conforme à la destination du Produit.

Compte tenu du caractère vivant des bières, de légères variations organoleptiques ne peuvent être considérées comme des défauts de conformité.

### Article 11 - Vente d'alcool

Conformément à la législation, la vente d'alcool est strictement interdite aux mineurs. Par ailleurs l'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des lois en vigueur relatif à la vente de produits contenant de l'alcool.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

### Article 12 - Force majeure

Le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes CGV résulte d'un cas de force majeure. En particulier, le Fournisseur sera exonéré de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations qui serait causé par un cas de force majeure, lequel peut consister sans que cette liste soit limitative ni exhaustive en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. A titre d'exemple, constituent notamment des événements de Force majeure, sans que cette liste soit exhaustive, des phénomènes naturels tels que les tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'un virus à l'échelle nationale ou internationale ; l'utilisation par un Etat ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale ; la déclaration de la loi martiale ou encore la décision d'un Etat de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre ; le maintien partiel ou total d'un confinement ou d'un état d'urgence sanitaire. Les événements ci-dessus pouvant avoir lieu sur tout territoire sur lequel l'exécution du présent Contrat aurait lieu. En tout état de cause, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution des prestations.

### Article 13 - Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des commandes et la relation client. Conformément au RGPD, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, modification et suppression de ses données personnelles. La demande doit être réalisée par mail à l'adresse suivante : [lewis@brasseriepimpine.fr](mailto:lewis@brasseriepimpine.fr)

### Article 14 - Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable, tout litige sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bordeaux.